**39ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**GRECE**

(Genève, le 1er novembre 2021)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de la Grèce et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous souhaitons formuler les recommandations suivantes:

1. Redoubler d’efforts pour prévenir et combattre la traite des êtres humains, notamment en mettant en place des procédures efficaces permettant de repérer les victimes au sein des groupes vulnérables et de les orienter vers les services compétents et redoubler d’efforts pour enquêter sur les cas présumés de traite des êtres humains.
2. Face aux informations concernant la violation du principe de non-refoulement, garantir que tous les demandeurs d’asile aient la possibilité d’obtenir un examen individuel des décisions d’expulsion, avec effet suspensif automatique, et soient protégés contre le refoulement et les renvois collectifs.
3. Renforcer son système de pré-enregistrement au profit des demandeurs d’asile, ainsi que les mécanismes d’orientation, et garantir que le bien-fondé des demandes et les procédures de recevabilité fassent l’objet d’une évaluation au cas par cas.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 1min 10sec ; n. 4 ; 01.11.21 matin]*